



# Flûor – RÈGLEMENT

## Session 7 – Week-end aux Rasses 29-30 septembre 2012

### Programme prévu (peut encore subir des modifications)

#### Samedi

10h15	Arrivée au chalet, accueil et mise en place des chambres
11h00 - 12h30	Répétition
12h30 - 14h30	Dîner (pique-nique canadien) et pause
14h30 - 18h00	Répétition (avec pause au milieu)
18h15	Souper puis soirée récréative

#### Dimanche

10h00 - 12h30	Répétition
12h30 - 14h00	Dîner et pause
14h00 - 15h00	Répétition
15h00 - 16h15	Rangements et nettoyages
17h00	Concert de clôture (cercle privé, ouvert aux familles)

### Lieu

Les Rasses (VD) Chalet *Les Genêts* ([www.vacances-jeunesse.ch](http://www.vacances-jeunesse.ch))

### Âge

Ouvert à tous. Un encadrement est prévu pour les enfants en dehors des moments de répétition.

### Niveau minimum

1 - 2 ans de cours de flûte traversière

### Nombre de participants

Limité à 12 personnes. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.

### Prix forfaitaire

Le prix forfaitaire comprend: l'encadrement pédagogique; les partitions; la mise à disposition de flûtes alto, basse et piccolo; le logement et la nourriture (pauses, souper samedi, déjeuner et dîner dimanche), les taxes de séjour et autres frais d'hébergement; l'encadrement des enfants en dehors des répétitions.

Il ne comprend pas le prix du trajet ainsi que la literie.

**Adulte** CHF 300.-

**Réduit** CHF 275.-

**Adulte - Élève de L. Franssen ou B. Minder** CHF 250.-

**Réduit - Élève de L. Franssen ou B. Minder** CHF 225.-

### Réductions

Enfant, étudiant, chômeur, AVS

### Matériel à prendre

Chacun amène son lutrin et sa (ou ses) flûte(s); crayons/gomme; pique-nique canadien pour le samedi midi; drap-housse, taie d'oreiller, sac de couchage ou fourre de duvet (possibilité de louer la literie pour CHF 20.-),

### Inscription

L'inscription entre formellement en vigueur au moment de l'inscription par écrit, au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Celle-ci doit se faire au plus tard pour le **12 septembre 2012**.

Lors de l'inscription formelle, le participant ou son représentant légal est tenu au paiement entier du forfait. Celui-ci est à verser avant le **25 septembre 2012**, sur facture de l'Association Flûor.

L'inscription est un engagement pour le week-end entier.

### Chalet

Chaque participant est tenu de respecter le règlement d'utilisation du chalet. Il sera affiché sur place. Il est à souligner que le chalet centenaire est en bois et que toutes les précautions doivent être prises pour éviter les risques d'incendie.

### Responsabilité

Chaque participant est responsable des ses assurances pour l'ensemble du week-end.

De même chaque participant est lui-même responsable de son instrument. Il est également responsable des instruments qui lui sont mis à disposition. En cas de dégât, il se chargera des frais engendrés. L'Association Flûor n'est pas responsable en cas d'accident.

Pour les dispositions non précisées dans le présent règlement, ce sont celles du Code des Obligations qui s'appliquent.

Le lieu de juridiction correspond au siège de l'association Flûor, Neuchâtel.

**Neuchâtel, septembre 2012**

---

### Association Flûor

p.a. Barbara Minder  
Louis-Favre 11  
2000 Neuchâtel

Laure Franssen | +41 32 725 56 05 | [laurefranssenee@hotmail.com](mailto:laurefranssenee@hotmail.com)  
Barbara Minder | +41 32 730 26 33 | [info@barbara-minder.ch](mailto:info@barbara-minder.ch)  
[www.barbara-minder.ch/Fluor](http://www.barbara-minder.ch/Fluor)